

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS**

**COMITÉ EXÉCUTIF**

**PROCÈS-VERBAL** de la trois cent cinquante-sixième réunion (spéciale) du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le mardi 22 mai 2012 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

**CONFIRMÉ LE 11 JUIN 2012**

**Procès-verbal de la trois cent cinquante-sixième réunion (spéciale) du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le mardi 22 mai 2012 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.**

---

<b><u>MEMBRES :</u></b>	<b><u>PRÉSENT</u></b>	<b><u>ABSENT</u></b>
BLOUIN-MONFILS, Lisette Membre socio-économique	X	
CHÉNIER, Claude Représentant des collèges		X
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
IGLEWSKI, Michal Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie	X	
LAVERGNE, Michel Membre socio-économique		X
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
<b><u>PERSONNE CONVOQUÉE :</u></b>		
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
<b><u>SECRÉTAIRE :</u></b>		
MAURICE, Luc Secrétaire général	X	
<b><u>ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :</u></b>		
AUGER, Mireille	X	

Le président, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 38.

---

## **1.- Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent cinquante-cinquième réunion (10 avril 2012)
- 3.- Engagement d'un ou d'une technicienne en documentation au Service de la bibliothèque au campus de Gatineau
- 4.- Approbation du protocole d'entente entre le Conseil de développement du sport de Gatineau et l'Université du Québec en Outaouais
- 5.- Modification à la grille d'autorisation de signatures pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieurs à 125 000 \$
- 6.- Période d'information et questions
- 7.- Prochaine réunion
- 8.- Clôture de la séance

## **2.- Procès-verbal de la trois cent cinquante-cinquième réunion (10 avril 2012)**

### **2.1 Approbation**

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent cinquante-cinquième réunion, et ce, sans modifications.

### **2.2 Affaires en découlant**

Le recteur informe les membres du comité exécutif qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent cinquante-cinquième réunion, les suites régulières ont été données.

## **3.- Engagement d'un ou d'une technicienne en documentation au Service de la bibliothèque au campus de Gatineau**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres que suite à la vacance du poste de technicienne ou de technicien en documentation au Service de la bibliothèque à Gatineau, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage d'un poste de technicienne ou de technicien en documentation au Service de la bibliothèque à Gatineau.

Le comité de sélection, composé de monsieur Daniel Godon, directeur du Service de la bibliothèque, de madame Dominique Parent, bibliothécaire au Service de la bibliothèque, et de madame Nancy Beaulieu, conseillère en gestion des ressources humaines au Service des ressources humaines, a reçu douze (12) candidatures et en a retenu trois (3) pour une entrevue.

Le comité de sélection recommande la candidature de madame Karen Gendron à titre de technicienne en documentation au Service de la bibliothèque à Gatineau.

Madame Gendron possède environ une (1) année d'expérience. Elle a travaillé de mai

à octobre 2011 à titre de technicienne en documentation à Santé Canada. Précédemment à cet emploi, elle a effectué son stage de fin d'études (avril-mai 2011) au Centre de la gestion d'information ministérielle au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. De plus, pendant ses études, elle a travaillé à temps partiel de juin 2010 à mai 2011 au Programme des services de dépôt à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Elle a complété un diplôme d'études collégiales (DEC) en technique de la documentation (2011).

Après délibérations, sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 356S-CX-1561 concernant l'engagement d'une technicienne en documentation au Service de la bibliothèque au campus de Gatineau (Karen Gendron); laquelle résolution est jointe en appendice.

#### 4.- **Approbation du protocole d'entente entre le Conseil de développement du sport de Gatineau et l'Université du Québec en Outaouais**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que le présent projet de protocole avec le Conseil de développement du sport de Gatineau (ci-après appelé CDSG) et l'UQO provient de l'intérêt de ces deux parties à soutenir et à encourager le développement du sport et le soutien à l'excellence sportive sur le territoire de la ville de Gatineau ainsi qu'en Outaouais.

Le CDSG est un organisme incorporé à but non lucratif inauguré officiellement en juin 2009 visant à offrir aux athlètes, aux entraîneurs et aux intervenants du milieu sportif de l'Outaouais, des services de première ligne permettant d'établir des conditions propices au développement d'habiletés, de compétences et de valeurs liées à la pratique sportive, en vue de favoriser l'atteinte de performances optimales sur la scène provinciale, nationale et internationale, et ce, tout en s'assurant que ces résultats soient source de motivation pour la jeunesse.

Le CDSG est dirigé par un conseil d'administration de 15 bénévoles engagés travaillant activement à la mise en place des services pour les athlètes et les entraîneurs de la région de l'Outaouais. D'ailleurs, le professeur Michel Filion a été nommé afin de représenter les intérêts de l'UQO à ce conseil d'administration.

Compte tenu du fait que l'UQO désire supporter la mission du CDSG et collaborer avec l'organisme en offrant, entre autres, aux athlètes et aux entraîneurs, un accès privilégié à ses installations sportives, les parties désirent officialiser le tout par le biais du présent protocole.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 356S-CX-1562 concernant l'approbation du protocole d'entente entre le Conseil de développement du sport de Gatineau et l'Université du Québec en Outaouais; laquelle résolution est jointe en appendice.

#### 5.- **Modification à la grille d'autorisation de signatures pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieurs à 125 000 \$**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres qu'en vertu du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais, le comité exécutif adopte la grille de signatures requises pour les dépenses ou engagements budgétaires ainsi que les règles relatives aux modifications budgétaires pour des montants inférieurs à 125 000 \$.

Le vice-rectorat à l'administration et aux ressources soumet, pour approbation, une grille d'autorisation de signatures modifiée de la façon suivante :

- Retirer l'autorisation de signatures pour une délégation de 300 \$ et moins pour le poste suivant :

- Audio-vidéotechnicienne à la Médiathèque.
- Ajouter l'autorisation de signatures pour une délégation de 1000 \$ et moins pour le poste suivant :
  - Bibliothécaire (services techniques).
- Modifier la grille pour une délégation de 2000 \$ et moins pour le poste de coordonnateur à la gestion financière afin d'y ajouter la mention « budget et recherche ».
- Enfin, ajouter un quatrième alinéa à la fin dudit document afin d'y inscrire ceci :
 

« Les subventions de recherche peuvent être autorisées par le recteur, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, le secrétaire général ou le doyen de la recherche, sans limites de la valeur lorsqu'aucune contribution spécifique de l'UQO n'est requise à la réalisation du projet à l'extérieur des tâches et des budgets réguliers. »

Les modifications suivantes sont proposées et approuvées à l'unanimité en séance, soit :

- Dans la section *Délégation de 500 \$ et moins*, remplacer « Directeur de la clinique de services psychologiques de l'UQO » par :
  - Agent de stage et psychologue à la Clinique de services psychologiques.
- Dans la section *Délégation de 30 000 \$ et moins*, ajouter les quatre astérisques renvoyant au quatrième appel de note après le titre « Doyen de la recherche (budgets de recherche) » :
  - Doyen de la recherche (budgets de recherche) \*\*\*\*
- Modifier la première phrase du quatrième appel de note par :
  - « Les subventions de recherche **sont** autorisées (...) ».

À la demande d'un membre, le recteur précise la nature des contributions non spécifiques. Il s'agit, par exemple, de contributions financières spécifiques, versées à partir des budgets de l'Université, en appui au montage financier d'un projet de recherche.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 356S-CX-1563 concernant une modification à la grille d'autorisation de signatures pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieurs à 125 000 \$; laquelle résolution est jointe en appendice.

## 6.- Période d'information et questions

Le recteur informe les membres des plus récents développements en lien avec le mouvement de contestation des étudiants contre la hausse des frais de scolarité. Il indique d'abord que le 18 mai 2012, date à laquelle le projet de loi 78 a été sanctionné, coïncide avec la date limite de remise des travaux par les étudiants pour les cours suivis au trimestre d'hiver 2012. Il précise par ailleurs que certains étudiants, selon un des dispositifs de la résolution du conseil d'administration du 19 avril 2012, pourraient se prévaloir de l'utilisation de la notation incomplète prolongée.

Il indique également que le conseil d'administration de l'UQO avait déjà statué, avant l'adoption de la loi 78, que le début du trimestre d'été à Gatineau s'effectuerait lorsque les

conditions seraient propices à l'enseignement. Cette condition était alors comprise comme correspondant à un vote de l'AGE-UQO pour un retour en classe. L'Association n'ayant toujours pas procédé à un tel vote, le mouvement de boycottage est toujours en vigueur. Dans le contexte de la décision gouvernementale visant à instaurer une pause dans les établissements affectés par les mouvements étudiants, le trimestre d'été sera conséquemment reporté de plusieurs semaines.

Il poursuit en mentionnant que selon les dispositifs de la résolution du conseil d'administration du 3 mai dernier, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche est mandaté pour déterminer la date du début du trimestre d'été 2012 ainsi que pour étudier la possibilité de revoir l'horaire et déterminer quelles activités pourraient être offertes dans un format d'horaire condensé.

Le retard dans la complétion du trimestre d'hiver des étudiants du collégial — nombre d'entre eux termineront ce trimestre en septembre — forcera plusieurs universités à reporter le début du trimestre d'automne 2012 au 1<sup>er</sup> octobre. Les campus de Saint-Jérôme et de Gatineau de l'UQO, qui accueillent des étudiants de l'Outaouais, mais également des étudiants de la grande région de Montréal où 14 cégeps sont toujours en grève, seront inévitablement touchés par ces retards et le recteur avise les membres que la direction est présentement en réflexion quant à la décision à prendre et à soumettre au conseil d'administration.

Il poursuit son intervention en avisant les membres que le budget de l'UQO pourrait être fortement grevé par le report du début de trimestre d'été, mais aussi par la fréquentation générale des activités de l'UQO à l'automne 2012. Certaines universités ontariennes, indique-t-il, se targuent déjà de l'augmentation de leur clientèle au détriment de l'Outaouais.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche souligne que la situation est évaluée quotidiennement et que la communauté universitaire sera avisée rapidement lorsque des décisions en lien avec les trimestres d'été et d'automne seront prises.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources porte à l'attention des membres les problèmes de rentabilité éprouvés avec le fournisseur des services alimentaires du campus de Gatineau de l'UQO, COOPSCO Outaouais, dont le contrat vient à échéance le 30 juin 2012. Le fournisseur aurait enregistré des pertes de plus de 200 000 \$ depuis la signature du contrat initial, et ce, pour plusieurs raisons dont les changements de comportement dans les habitudes alimentaires de la clientèle universitaire ainsi que divers événements ayant perturbé le cours normal des affaires. L'UQO, qui souhaitait lancer un appel d'offres appuyé d'un devis révisé par un consultant n'a toutefois pas disposé du temps nécessaire à cette démarche au printemps 2012. L'UQO entend négocier avec le fournisseur COOPSCO un renouvellement du contrat actuel pour une année supplémentaire en modifiant certaines conditions, dont le loyer.

Il précise que le même type de contrat lie l'UQO à un fournisseur de services alimentaire pour le campus de Saint-Jérôme, qui lui a enregistré des pertes de l'ordre de plus de 75 000 \$ depuis le début de ses opérations. Le fournisseur demande à l'UQO un congé de loyer pour la durée restante du contrat. Ledit contrat se termine en juin 2013 et l'UQO entend proposer certaines modifications à ce contrat pour permettre des conditions de loyer semblables à celles proposées au fournisseur de services alimentaires à Gatineau.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources avise également les membres de la demande du Café Moca Loca qui souhaite avoir l'autorisation d'installer pendant l'été, quelques tables à l'extérieur à l'avant du CRTL afin d'attirer davantage de clientèle et renflouer les pertes occasionnées par les événements des derniers mois. L'UQO a l'intention de répondre favorablement à cette demande.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que le concours en vue de l'embauche d'une personne au poste de doyen des études n'a pas été concluant et qu'un deuxième concours sera lancé sous peu.

**7.- Prochaine réunion**

Le recteur informe les membres qu'en raison de la tenue d'une réunion extraordinaire aujourd'hui, il prévoit que la réunion du comité exécutif du lundi 11 juin 2012 à 18 h n'aura pas lieu. Toutefois, si une réunion était requise dans les prochaines semaines, elle se tiendrait possiblement vers la fin du mois de juin.

**8.- Clôture de la séance**

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 17 h 28.

*Original signé par :*

---

Le président, Jean Vaillancourt  
Le secrétaire, Luc Maurice